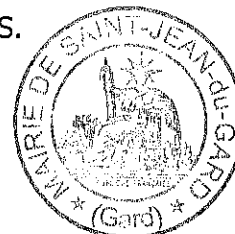


**COMMUNE DE SAINT JEAN DU GARD**

**Délibérations du Conseil Municipal du 25 Février 2020 à 18h 00**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU GARD est convoqué en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses réunions, le 25 février 2020 à 18H 00.

Le Maire,  
Michel RUAS.



L'an deux mil vingt et le vingt-cinq février, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel RUAS, Maire.

Suite à l'appel de présence, l'Assemblée est ainsi constituée :

Présents : Michel RUAS, Martin BOODT, Sabine BRETONVILLE, Martine COSTE, Kévin DAMBROSIO, Lionel DUMAS, Carine FOURNIER, Yves GALTIER, Gisèle GEOFFRAY, Didier GOUT, Sylvie JULLIAN, Mireille LALLEMAND, Sinazou MONE, Emile MOREAU, Marie-Ange SABOYA, Martine VIGOUROUX.

Procuration : Manuel HERNANDEZ donne procuration à Didier GOUT.

Absents excusés : Michel ANTHERIEU, Jean-Pierre BROQUIN, Claire-Lise CAVALIER, Jean - Marie DAUPHIN, Aliénor MEYNADIER.

Absent : Alexandra FOSSAT.

Le Maire fait remarquer que le quorum a toujours été atteint et remercie les élus pour les 71 conseils.

oooooooooooooooooooooooooooo

Monsieur Michel RUAS ouvre la séance et fait constater que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à désigner le secrétaire de séance. Madame Gisèle GEOFFRAY est candidate et après vote du Conseil, elle est élue à l'unanimité.

Ensuite, le Président soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la précédente réunion et les observations suivantes sont faites :

Mireille LALLEMAND : concernant le poste de dentiste à la Maison Médicale, elle précise que nous espérons que sa compagne s'installe également à la Maison de Santé après la fin de ses études.

Le Maire souligne que nous avons toujours eu le quorum lors de nos réunions durant ces 6 ans de mandat.

Emile MOREAU précise qu'il y a eu 71 conseils municipaux soit une moyenne de 11 par an.

Le Maire remercie chaleureusement les conseillers pour leur assiduité et leur participation active à la vie de notre commune et tout particulièrement les élus sur des listes différentes qui ont néanmoins travaillé dans l'intérêt général de la collectivité, avec beaucoup d'assiduité et de compétence : Marie-Ange SABOYA, Martine COSTE et Emile MOREAU.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur FRITISSE Pascal, Trésorier Municipal, s'excuse de ne pas pouvoir être présent.

oooooooooooooooooooooooooooo

**N°2020\_02\_012 – ELECTION DU PRESIDENT DE LA SEANCE**

VU l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le compte administratif retrace la comptabilité de l'ordonnateur de la commune, donc du Maire et qu'il doit être approuvé par le Conseil Municipal.

Afin d'assurer l'impartialité des débats et l'indépendances des votes, un président de séance doit être élu dont le rôle se limite à présider la partie de la séance où les comptes administratifs sont débattus.

Monsieur Emile MOREAU est désigné en qualité de président de séance,

Après le vote à main levée, le Conseil Municipal,

Elit Monsieur Emile MOREAU Président de la séance

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**N°2020\_02\_013 – MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de rajouter le point suivant :

- remboursement du salaire et des charges sociales du contrat PEC (P. E.C.) embauché par le Centre Social L'Oustal.

Monsieur le Maire propose de supprimer le pont suivant :

- réhabilitation, mise aux normes et remplacement des lampes énergivore de l'éclairage public communal – demande de subvention au SMEG – approbation du plan de financement

- contrat de location au 98, Grand'Rue – ARAGON Mathieu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**N°2020\_02\_014 – COMPTE DE GESTION 2019 DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice primitif 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le compte de gestion est dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Madame Gisèle GEOFFRAY propose à l'Assemblée :  
 ✕ de statuer sur l'ensemble des opérations effectués du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, ainsi que l'exécution du budget de l'exercice 2018 et sur la comptabilité des valeurs inactives,

✕ de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire n'appelle d'observation ni de réserve de sa part,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

**N°2020\_02\_015 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2019 concernant l'Assainissement, il est proposé au Conseil Municipal :

✕ de donner acte de la présentation faite du compte administratif dressé par le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat de clôture Exercice 2018	Part affectée à l'investissement Exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture Exercice 2019
INVESTISSEMENT	- 4 661,86		8 121,86	3 460,00
EXPLOITATION	22 174,61	4 661,86	4 290,61	21 803,36
TOTAUX	17 512,75		12 412,47	25 263,36

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	18 446,48	8,64	0,00	8,64
RECETTES	18 446,48	4 299,25	0,00	4 299,25
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	31 374,61	0,00	0,00	0,00
RECETTES	31 374,61	8 121,86	0,00	8 121,86
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	49 821,09	8,64	0,00	8,64

<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	49 821,09	12 421,11	0,00	12 421,11
---------------------------------------	-----------	-----------	------	-----------

Après discussion, le compte administratif de l'exercice 2019 de l'Assainissement est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, Monsieur Michel RUAS sort de la salle et ne prend part au vote.

Madame Gisèle GEOFFRAY propose à l'Assemblée l'adoption de ce compte :

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

Le rapporteur précise, comme d'ailleurs tous les comptes administratifs qui suivront, que tous les documents ont fait l'objet d'une longue explication article par article, durant plusieurs heures. Il propose de ne pas détailler ces comptes mais, bien sûr, répondra à toutes les questions et ce pour chacun des documents à approuver.

Les résultats de l'exercice 2019 sont les suivants :

- investissement : 8 121,86 €
- exploitation : 4 290,61 €
- total : 12 412,47€

Les résultats de clôture après report des résultats 2018 sont :

- investissement : 3 460,00 €
- exploitation : 21 803,36 €
- total : 25 263,36 €.

Le Maire précise que c'est la dernière année que ce budget est voté car le service est « parti » à ALES Agglomération.

**N°2020\_02\_016 – COMPTE DE GESTION 2019 DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE**

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice primitif 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le compte de gestion est dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Madame Gisèle GEOFFRAY propose à l'Assemblée :

« de statuer sur l'ensemble des opérations effectués du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, ainsi que l'exécution du budget de l'exercice 2018 et sur la comptabilité des valeurs inactives,

« de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire n'appelle d'observation ni de réserve de sa part,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

**N°2020\_02\_017 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE**

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2019 concernant la Maison de Santé Pluridisciplinaire, il est proposé au Conseil Municipal :

× de donner acte de la présentation faite du compte administratif dressé par le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat de clôture Exercice 2018	Part affectée à l'investissement Exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture Exercice 2019
INVESTISSEMENT	20 539,60		- 21 722,22	- 1 182,62
FONCTIONNEMENT	17 357,04		- 2 513,52	14 843,52
TOTAUX	37 896,64		- 24 235,74	13 660,09

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	22 000,00	21 722,22	0,00	277,78
RECETTES	22 000,00	0,00	0,00	22 000,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	44 157,04	30 357,49	0,00	13 799,55
RECETTES	44 157,04	27 843,97	0,00	16 313,07
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	66 157,04	52 079,71	0,00	14 077,33
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	66 157,04	27 843,97	0,00	38 313,07

Après discussion, le compte administratif de l'exercice 2019 de la Maison de Santé Pluridisciplinaire est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, Monsieur Michel RUAS sort de la salle et ne prend part au vote.

Madame Gisèle GEOFFRAY propose à l'Assemblée l'adoption de ce compte :

ADOpte A L'UNANIMITE.

Les résultats de l'exercice 2019 sont les suivants :

- investissement : - 21 722,22 €
- fonctionnement : - 2 513,52 €
- total : - 24 235,74 €

Les résultats de clôture après report des résultats 2018 sont :

- investissement : - 1 182,62 €
- fonctionnement : 14 843,52 €
- total : 13 660,09 €.

Le Maire précise que c'est la dernière année que nous équilibrons le budget. Désormais, il faudra que la Commune verse une subvention à la Maison de Santé Pluridisciplinaire car les loyers ne couvrent pas les remboursements d'emprunt.

Le rapporteur souligne que si le dentiste s'installe comme prévu en début d'été, nous aurons un loyer en plus (seulement 6 mois) mais cela ne couvrira toujours pas les dépenses.

**N°2020\_02\_018 – COMPTE DE GESTION 2019 DE L'AQUARIUM**

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice primitif 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le compte de gestion est dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Madame Gisèle GEOFFRAY propose à l'Assemblée :

✕ de statuer sur l'ensemble des opérations effectués du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, ainsi que l'exécution du budget de l'exercice 2018 et sur la comptabilité des valeurs inactives,

✕ de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire n'appelle d'observation ni de réserve de sa part,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

**N°2020\_02\_019 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE L'AQUARIUM**

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2019 concernant l'Aquarium, il est proposé au Conseil Municipal :

✕ de donner acte de la présentation faite du compte administratif dressé par le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat de clôture Exercice 2018	Part affectée à l'investissement Exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture Exercice 2019
INVESTISSEMENT	20 516,91		- 19 937,94	578,97
FONCTIONNEMENT	6 692,81		- 5 565,46	1 127,35
TOTAUX	27 209,72		- 25 503,40	1 706,35

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits annulés

<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	71 500,00	70 921,03	0,00	578,97
RECETTES	71 500,00	50 983,09	0,00	20 516,91
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	156 300,00	97 445,44	0,00	58 854,56
RECETTES	156 300,00	91 879,98	0,00	64 420,02
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	227 800,00	168 366,47	0,00	59 433,53
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	227 800,00	142 863,07	0,00	84 936,93

Après discussion, le compte administratif de l'exercice 2019 de l'Aquarium est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, Monsieur Michel RUAS sort de la salle et ne prend part au vote.

Madame Gisèle GEOFFRAY propose à l'Assemblée l'adoption de ce compte :

ADOpte A L'UNANIMITE.

Les résultats de l'exercice 2019 sont les suivants :

- investissement : - 19 937,94 €
- fonctionnement : - 5 565,46 €
- total : - 25 503,40 €

Les résultats de clôture après report des résultats 2018 sont :

- investissement : 578,97 €
- fonctionnement : 1 127,35 €
- total : 1 706,35 €.

La Commune a versé une subvention de 75 000 € pour permettre la démolition partielle de l'Aquarium qui était très dangereux.

Les comptes sont positifs car la Commune a aussi versé une subvention de 50 983,09 € en investissement pour payer les emprunts (pour information, les emprunts se terminent cette année).

## **N°2020\_02\_020 – COMPTE DE GESTION 2019 DU SERVICE DE L'EAU**

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice primitif 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le compte de gestion est dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Madame Gisèle GEOFFRAY propose à l'Assemblée :

✕ de statuer sur l'ensemble des opérations effectués du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, ainsi que l'exécution du budget de l'exercice 2018 et sur la comptabilité des valeurs inactives,

✕ de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire n'appelle d'observation ni de réserve de sa part,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

### **N°2020\_02\_021 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU SERVICE DE L'EAU**

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2019 concernant l'Eau, il est proposé au Conseil Municipal :

✕ de donner acte de la présentation faite du compte administratif dressé par la Maire, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat de clôture Exercice 2018	Part affectée à l'investissement Exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture Exercice 2019
INVESTISSEMENT	- 655 096,89		335 083,12	- 320 013,17
EXPLOITATION	764,696,00	567 308,38	223 328,65	420 716,27
TOTAUX	109 599,11		558 411,77	100 702,50

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	397 387,62	294 496,01	0,00	294 496,01
RECETTES	397 387,62	517 824,66	0,00	517 824,66
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	2 202 166,55	1 378 270,51	0,00	1 378 270,51
RECETTES	2 202 166,55	1 713 353,63	0,00	1 713 353,63
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	2 599 554,17	1 672 766,52	0,00	1 672 766,52
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	2 599 554,17	2 231 178,29	0,00	2 231 178,29

Après discussion, le compte administratif de l'exercice 2019 de l'Eau est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, Monsieur Michel RUAS sort de la salle et ne prend part au vote.

Madame Gisèle GEOFFRAY propose à l'Assemblée l'adoption de ce compte :

ADOpte A L'UNANIMITE.

Les résultats de l'exercice 2019 sont les suivants :



- 3
- investissement : 335 083,12 €
  - exploitation : 223 328,65 €
  - total : 558 411,77 €

Les résultats de clôture après report des résultats 2018 sont :

- investissement : - 320 013,17 €
- exploitation : 420 716,27 €
- total : 100 702,50 €.

Le Maire précise que c'est la dernière année que ce budget est voté car le service est « parti » à ALES Agglomération.

L'investissement est en déficit car nous n'avons pas pu demander les subventions à l'Agence de l'Eau (manque DGD et PV d'achèvement des travaux). Ces subventions seront perçues par ALES Agglomération. Remerciements à Yves GALTIER et Sinazou MONE pour le suivi de ces gros chantiers, ainsi qu'aux entreprises.

### **N°2020\_02\_022 – COMPTE DE GESTION 2019 DE LA COMMUNE**

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice primitif 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le compte de gestion est dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Madame Gisèle GEOFFRAY propose à l'Assemblée :

× de statuer sur l'ensemble des opérations effectués du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, ainsi que l'exécution du budget de l'exercice 2018 et sur la comptabilité des valeurs inactives,

× de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire n'appelle d'observation ni de réserve de sa part,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

### **N°2020\_02\_023 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE**

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2019 concernant la Commune, il est proposé au Conseil Municipal :

× de donner acte de la présentation faite du compte administratif dressé par le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat de clôture Exercice 2018	Part affectée à l'investissement Exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture Exercice 2019
INVESTISSEMENT	- 1 101 556,29		1 064 970,49	- 36 585,80
FONCTIONNEMENT	1 517 378,35	925 709,36	707 484,53	1 299 153,52
TOTAUX	415 822,06		1 772 455,02	1 262 567,72

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	5 099 140,86	1 619 688,77	0	3 479 452,09
RECETTES	5 099 140,86	2 684 659,26	0	2 414 481,60
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	3 118 024,70	2 060 854,20	0	1 057 170,50
RECETTES	3 118 024,70	2 768 338,73	0	349 685,97
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>8 217 165,56</b>	<b>3 680 542,97</b>	<b>0</b>	<b>4 536 622,59</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>8 217 165,56</b>	<b>5 452 997,99</b>	<b>0,00</b>	<b>2 764 167,57</b>

Après discussion, le compte administratif de l'exercice 2019 de la Commune est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, Monsieur Michel RUAS sort de la salle et ne prend part au vote.

Madame Gisèle GEOFFRAY propose à l'Assemblée l'adoption de ce compte :

ADOpte A L'UNANIMITE.

Les résultats de l'exercice 2019 sont les suivants :

- investissement : 1 064 970,49 €
- fonctionnement : 707 484,53 €
- total : 1 772 455,02 €

Les résultats de clôture après report des résultats 2018 sont :

- investissement : - 36 585,80 €
- fonctionnement : 1 299 153,52 €
- total : 1 262 567,72 €.

Déficit en investissement car aussi, il reste des subventions soit à demander car les travaux ne sont pas finis (handicap, conseil énergétique, Marché Couvert), soit à recevoir (SMEG). Pour les travaux de la Grand'Rue et de l'église, nous avons tout reçu.

### **N°2020\_02\_024 – AMENDES DE POLICE 2020 – DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, tous les 2 ans, il est possible de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour un projet de mise en sécurité routière sur la Commune.

Cette année, il est proposé de sécuriser et de mettre aux normes le cheminement piétons entre le centre bourg et le collège.

Le projet est estimé à 72 584,40 € HT soit 82 953,60 € TTC. Une subvention d'environ 50% pourrait être obtenue au titre des amendes de police 2020, entraînant le plan de financement suivant :

- M
- subvention du Conseil Départemental : 36 292,20 €
  - participation communale : 36 292,20 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de mise en sécurité et mise aux normes du cheminement piétons entre le centre bourg et le collège et le plan de financement :

- subvention du Conseil Départemental : 36 292,20 €
- participation communale : 36 292,20 €.

SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre des amendes de police 2020.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

C'est le montant que nous demandons (50%), ce n'est pas du tout sûr que nous l'obtenions.

Emile MOREAU souligne que ces aménagements de trottoir étaient fortement demandés en conseil d'école primaire (depuis 3 mandats).

Le Maire : le fonds de roulement nous permettra de faire les travaux.

#### **N°2020\_02\_025 – INTEGRATION DES VOIES DU LOTISSEMENT « TERRASSES DE CAMPLOGIS » DANS LA VOIRIE COMMUNALE**

Madame Mireille LALLEMAND rappelle à l'Assemblée que les voies du lotissement « Terrasses de Camplogis » appartiennent à la SARL Les Terrasses de Camplogis et sont donc privées. La Commune ne peut donc pas intervenir pour l'entretien.

Elle propose à l'Assemblée de les intégrer dans la voirie communale suite à l'accord, en date du 3 février 2020, du Mandataire Judiciaire, Monsieur Marc ANDRE, 23 Rue Taisson à ALES.

Elle propose d'acquérir les parcelles section B n°1335 – 1343 – 1347 – 1348 et 1388 dans le domaine public communal pour un montant de 15 000 € soit 895m de voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE D'acquérir les parcelles cadastrées section B n°1335 – 1343 – 1347 – 1348 et 1388 et de les intégrer dans la voirie communale pour la somme de 15 000 €,

PROPOSE que tous les frais afférents à ce dossier soient pris en charge par la Commune,

NOMME en qualité de notaire, Maître ALARY Yannick à ALES,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents ayant trait à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le Maire rappelle qu'il y a 6 ans, nous avons souhaité rentrer cette voie dans le domaine public communal, mais, après étude du dossier, il s'avère que nos prédécesseurs, par courrier en date du 3 mars 1995, s'étaient engagés à rétrocéder les parcelles cadastrées section B n°1673 et 1674 du lotissement au liquidateur judiciaire.

Malgré cet engagement, ils ont vendu ces 2 parcelles à des particuliers par acte le 29 juillet 2006.

Nous avons négocié avec Marc ANDRE, mandataire judiciaire de cette SARL et avons trouvé un accord sur la base de 15 000 €.

Martin BOODT : et la parcelle appartenant aux Consorts LARGUIER, où en est-on ?  
Le Maire : ce n'est toujours pas réglé.

### **N°2020\_02\_026 – CONVENTION DE MISE A DIPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES AVEC LE CENTRE DE SECOURS**

Madame Martine VIGOUROUX présente à l'Assemblée une convention avec le Centre de Secours pour la mise à disposition des installations sportives. Cette convention précise les conditions de mise à disposition des installations sportives avec les sapeurs-pompiers du Centre de Secours de SAINT JEAN DU GARD et prend effet du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à signer la convention.

ADOpte A L'UNANIMITE.

### **N°2020\_02\_027 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE DU PONT DU GARD**

Madame Marie-Ange SABOYA présente à l'Assemblée une convention de partenariat avec l'EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle) du Pont du Gard. Cette convention permet l'accès gratuit au Site, à toute personne qui présente une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile dans les communes partenaires et permet d'assurer la promotion du site.

La convention prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et sera reconduite tacitement pour un an, dans la limite de 2 reconductions avec possibilité de dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 31/10 de l'année en cours, pour un effet au 01/01 suivant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à signer la convention.

ADOpte A L'UNANIMITE.

### **N°2020\_02\_028 – PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2019 – AVENANT**

Monsieur Yves GALTIER rappelle à l'Assemblée que par délibération n°2019\_07\_084 du 8 juillet 2019, un marché de travaux de voirie 2019, a été attribué au groupement d'entreprises GIRAUD SAS / SARL TP CABRIT pour un montant de 287 988,15 € HT soit 345 585,78 € TTC.

Lors de la réalisation des travaux, certaines quantités ont été modifiées sans changer l'objet du marché. En phase d'exécution, la Commune a également souhaité réaliser des travaux de voirie supplémentaires sur des zones connexes impactées par les travaux initiaux, par les travaux de réseaux ou par des travaux de voirie réalisés par la Conseil Départemental sur la RD44.

Ces travaux modificatifs entraînent une plus-value de 69 604,96 € HT soit 83 525,95 € TTC.

Il s'ensuit que le nouveau montant du marché est de 357 593,11 € soit 429 111,73 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant du marché de 69 604,96 € HT soit 83 525,95 € TTC, faisant passer le marché à 357 593,11 € soit 429 111,73 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces correspondantes.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le rapporteur détaille la liste de travaux supplémentaires :

- chemin de Luc (enrochement)
- Les Bancelles
- peinture au sol
- Rue des Paillons (vers ruelle de Robiac)
- parking Avenue René Boudon + mise à niveau des bouches à clé et des regards
- Impasse Général Cavalier
- Rue Olivier de Serres (accès handicapé)
- rue entre Pont Vieux et la Rue de Brion
- Paulhan (aménagement devant l'entrée)
- caniveau la Pinède.

Le Maire pose la question de la rénovation de la rue située derrière la Maison de Partage.

Yves GALTIER : pas prévu dans cet avenant. IL précise qu'un nouvel avenant sera nécessaire car, depuis la signature du marché en mars 2019, certains chemins, non faits à ce jour, se sont dégradés.

Martine COSTE : quelque chose est-il prévu de chaque côté de l'entrée de l'Oustal.

Yves GALIER précise qu'il a fait mettre de la terre végétale contre la façade (environ 1m) et qu'il faudra prévoir des plantations.

## **N°2020\_02\_029 – SUPPRESSION DE POSTES**

Madame Gisèle GEOFFRAY informe l'Assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu qu'un agent sera radié des effectifs suite à son départ à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2020, et que 4 agents ont été transférés à ALES Agglomération, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, il convient de supprimer le poste correspondant.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la suppression des emplois suivants :

Grades	Catégorie	Nombre d'emplois à Supprimer	Durée hebdomadaire	Supprimer à compter du
Adjoint Technique	C	2	Temps complet	01/03/2020

Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	C	1	Temps complet	01/03/2020
Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	C	1	Temps complet	01/03/2020
Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	B	1	Temps complet	01/03/2020

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Postes supprimés :

- Adjoint Technique : David ANThERIEU et Patrick BENOIT partis sur ALES

Agglomération

- Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> Classe : Jean-Noël BOUDON parti sur ALES

Agglomération

- Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> Classe : Frédéric NOWAK parti sur ALES Agglomération

- Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> Classe : Annie PERIER admise à la retraite au 1<sup>er</sup> mars 2020.

Le rapporteur précise qu'on aurait pu conserver ces postes mais que les emplois créés dans le futur ne correspondraient pas forcément aux dénominations.

#### **N°2020\_02\_030 – SUPPRESSION DU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU**

Le Conseil Municipal,

Attendu que le Service de l'Eau est transféré à ALES Agglomération, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, et qu'il n'y aura plus d'opération enregistrée au budget du Service de l'Eau, excepté les dépenses relatives au budget effectuées en 2019 et dont les factures ont été reçues tardivement et qui seront payées par la Commune.

Le Conseil Municipal, décide, sur avis de Monsieur le Trésorier d'ANDUZE :

- de clôturer le budget annexe du Service de l'Eau au 31 décembre 2019,

- d'affecter le résultat de clôture au budget principal de la Commune à l'issue du vote du compte administratif 2019,

- de réintégrer l'actif et le passif du Service de l'Eau dans le budget principal de la Commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

#### **N°2020\_02\_031 – SUPPRESSION DU BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal,

Attendu que le Service Assainissement est transféré à ALES Agglomération, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, et qu'il n'y aura plus d'opération enregistrée au budget du Service Assainissement, excepté les dépenses relatives au budget effectuées en 2019 et dont les factures ont été reçues tardivement et qui seront payées par la Commune.

Le Conseil Municipal, décide, sur avis de Monsieur le Trésorier d'ANDUZE :

- de clôturer le budget annexe du Service Assainissement au 31 décembre 2019,
- d'affecter le résultat de clôture au budget principal de la Commune à l'issue du vote du compte administratif 2019,
- de réintégrer l'actif et le passif du Service Assainissement dans le budget principal de la Commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**N°2020\_02\_032 – REMBOURSEMENT DU SALAIRE ET DES CHARGES SOCIALES DU CONTRAT P.E.C. EMBAUCHE PAR LE CENTRE SOCIAL L'OUSTAL**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, que par délibération n°2019\_07\_068 du 8 juillet 2019, le Conseil Municipal a décidé d'expérimenter les territoires zéro chômeur de longue durée et a adhéré à l'Association Nationale.

Dans le cadre de ce dispositif, le Centre Social l'Oustal va embaucher un contrat Parcours Emploi Compétences (P.E.C.) pour une durée de 1 an.

Il a été convenu que ce contractuel va réaliser 20 heures de travail dans le cadre du contrat P.E.C. et 15 heures autres pour réaliser un temps complet. La décision d'embauche sera prise par le Conseil d'administration du Centre Social l'Oustal le 27 février 2020.

Dans le cadre du contrat P.E.C., 40% du salaire sont pris en charge par l'Etat. Il convient donc que la Commune prenne en charge les 60% du salaire restant avec les charges et le salaire et les charges des 15 heures hors contrat P.E.C..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise la Commune à prendre en charges les 60% du salaire du contrat P.E.C. ainsi que le salaire des 15 heures de travail autre.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

On attendra l'accord de l'Oustal.

**N°2020\_02\_033 – CONTRAT DE LOCATION AU 98, GRAND'RUE – SANTIAGO JEAN**

Madame Sylvie JULLIAN rappelle à l'Assemblée la délibération n°2019\_12\_134 du 17 décembre 2019, louant l'appartement disponible au 98, Grand'Rue à Madame MARTIN Audrey. Depuis, Madame MARTIN a quitté son logement et Monsieur SANTIAGO Jean, son garant, souhaite à son tour louer cet appartement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte Monsieur SANTIAGO Jean, en qualité de locataire, à compter du 15 février 2020,
- fixe à 540 € le loyer mensuel,
- précise que la révision annuelle du loyer se fera au 15 février suivant la valeur de l'indice de référence des loyers, l'indice de départ étant celui du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019 qui s'établit à 130,26,

- fixe à 540 € le montant de la caution,
- précise que Madame STERNYTE Myra se porte garant du loyer.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

### **QUESTIONS DIVERSES**

✕ Comme le prévoit l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mireille LALLEMAND donne la liste des déclarations d'intention d'aliéner de janvier 2020, reçues et pour lesquelles la Commune n'exerce pas son droit de préemption :

- section AB n°231
- section B n°2082
- section F n°732 – 733 – 734 – 735 – 736 – 740 – 882 – 883 et 885.

✕ Départ à la retraite d'Annie PERIER : un pot est prévu le mardi 3 mars en présence des Conseillers Municipaux et des employés. A cette occasion, un bon cadeau de 1 000 € lui sera remise ainsi que la médaille de la ville.

✕ Demande de Martine COSTE : pour améliorer l'acoustique et l'esthétique de la salle de Paulhan haut, elle propose d'installer de toiles (environ 1 800 € TTC).

Yves GALTIER demande l'avis de la SOCOTEC concernant le classement au feu de ce tissu.

Sylvie JULLIAN demande une couleur neutre.

✕ Kévin DAMBROSIO propose un contrat pour le 3 août 2020. Soirée en partenariat avec Fun Radio – 8 400 € - Accord.

Il propose aussi la demie-finale du Grand Prix de la Chanson le 23 août 2020 eu prix de 3 500 € - Accord.

